

Préfecture de VAR ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 83



Contrôle sanitaire des **EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Edité le 13 octobre 2025

MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE HOTEL DE VILLE

83720 TRANS-EN-PROVENCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses efffectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant : **CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES**

DPVA TRANS-EN-PROVENCE

Type Code Nom

Prélèvement 00297654 DPVA TRANS-EN-PROVENCE

Unité de gestion 0096 Installation UDI 000622

Point de surveillance

Localisation exacte Commune

S 0000004432 POINT EPCN TRANS SUPER TRANS M.velgovic, 68 impasse de la Farigoulette

ADDUCTION TRANS SUPER TRANS

TRANS-EN-PROVENCE

Prélevé le : jeudi 25 septembre 2025 à 13h17

par: YOHAN UGGERI

Type visite: DDEPCN

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19,6 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
рН	7,6 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	1910 μS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION		·			
Chlore libre	<0,03 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,06 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : EPCN Code SISE de l'analyse : 00296945 Référence laboratoire : LSE2509-62503

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,019 mg/L		2,00		1,00	
Nickel	<5 µg/L		20,00			
Plomb	4 µg/L		10,00			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00297654)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres plomb, cuivre et nickel. A noter le dépassement de la référence de qualité pour le paramètre conductivité. Une vigilance particulière doit être accordée à la surveillance de la corrosio du réseau.

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA l'Ingénieur du Génie sanitaire, Christelle DE DONATO